

Table des matières

1

L'administration provisoire en dix-sept leçons 7

Thierry DELAHAYE
avocat

SECTION 1

Première leçon :

La nature de la protection de l'administration provisoire 9

A. *Caractère facultatif de l'administration provisoire* 9

B. *Caractère supplétif de l'administration provisoire* 9

C. *Caractère impératif de la loi* 10

D. *Caractère patrimonial de la protection* 10

SECTION 2

Deuxième leçon :

Les conditions de fond à l'application de l'article 488*bis*
du Code civil 11

SECTION 3

Troisième leçon :

La relation entre l'incapacité de gestion et le diagnostic médical ... 11

A. *L'incapacité visée à l'article 488bis du Code civil est un concept juridique* 11

B. *L'inaptitude mentale est un concept médical* 12

C. *Les états intermédiaires* 14

SECTION 4

Quatrième leçon :

La compétence du juge de paix 15

A. La compétence du juge de paix n'est pas exclusive	15
B. La compétence du juge du lieu de résidence de la personne à protéger	15
C. Le déclinatoire de compétence	16
D. Le déplacement de la résidence	16

SECTION 5

Cinquième leçon :

Quelques caractéristiques de la procédure	17
A. Interprétation large de la qualité et de l'intérêt du demandeur	17
B. La langue de la procédure	17
C. Le droit d'initiative du juge de paix	18
D. Le caractère gracieux de la procédure	19
E. Le caractère (peu) contradictoire de la procédure	19
F. La procédure dans la pratique	20
G. La nécessaire partialité du juge de paix	20
H. Les effets de l'ordonnance de nomination à l'égard des parties	21
I. L'exécution provisoire	21

SECTION 6

Sixième leçon :

La procédure pas à pas	22
A. Le dépôt de la requête	22
B. Les mentions dans la requête	23
C. Les pièces à joindre à la requête	23
D. La production d'une attestation médicale circonstanciée	24
E. L'attestation médicale doit être circonstanciée	25
F. Levée du secret professionnel	25
G. L'absence de certificat est sanctionnée par l'irrecevabilité de la requête	26
H. Les impératifs de l'urgence	26
I. Les formalités administratives du greffe	28
J. Premières vérifications du juge	28
K. L'ordonnance d'audition	29
L. Mentions de la convocation	29
M. La comparution	30
N. Accès au dossier	30
O. Interventions	30
P. La notification et l'acceptation de la fonction	31
Q. Les effets de l'acceptation	31
R. La notification de l'ordonnance	31

S. <i>L'enregistrement de l'ordonnance</i>	32
T. <i>La publication de l'ordonnance au Moniteur belge</i>	32
U. <i>La notification de l'ordonnance aux autorités communales</i>	33
V. <i>La révision de l'ordonnance</i>	33
W. <i>Les recours</i>	34

SECTION 7

Septième leçon :	
Les procédures subséquentes à la nomination de l'administrateur provisoire	35
A. <i>Les demandes d'autorisation préalable et spéciale</i>	35
B. <i>Les recours contre les ordonnances statuant sur les demandes d'autorisation</i>	36
C. <i>Conséquences des actions en justice introduites par l'administrateur provisoire sans autorisation préalable</i>	37

SECTION 8

Huitième leçon :	
Le choix de l'administrateur provisoire	39
A. <i>Le pouvoir d'appréciation du juge de paix</i>	39
B. <i>L'avocat administrateur provisoire</i>	40
C. <i>Pluralité des administrateurs provisoires</i>	40
D. <i>Le choix préférentiel de la personne à protéger</i>	41
E. <i>Le choix préférentiel dans le cercle effectif des relations de la personne à protéger</i>	41
F. <i>Le choix de la personne de confiance comme administrateur provisoire</i>	42
G. <i>La substitution d'époux</i>	42
H. <i>Les personnes exclues de la fonction d'administrateur provisoire</i>	43

SECTION 9

Neuvième leçon :	
La capacité de la personne protégée	44
A. <i>Une incapacité circonstancielle</i>	44
B. <i>Une incapacité résiduelle</i>	44
C. <i>Une incapacité de gestion relative</i>	45
D. <i>Le maintien de la capacité relative aux droits personnels</i>	45
E. <i>Le choix du lieu de résidence</i>	46
F. <i>Les actes relatifs à l'état</i>	47
G. <i>Les actions en justice</i>	47
H. <i>Les droits mixtes</i>	48

I. Concours de droits : immixtion de l'administrateur provisoire dans les procédures pénales	49
J. Le sort des actes accomplis par la personne protégée au-delà de sa capacité	50
K. La responsabilité aquilienne de la personne protégée	52

SECTION 10

Dixième leçon :

La personne de confiance	53
A. La désignation de la personne de confiance	53
B. La fin de la fonction	53
C. Les pouvoirs de la personne de confiance	54

SECTION 11

Onzième leçon :

La durée de l'administration provisoire	55
A. La prise d'effet de la fonction	55
B. La durée de la fonction	55
C. La révocation	55
D. Changement de régime de protection	57
E. Le changement d'état de la personne protégée	57
F. La démission de l'administrateur provisoire	57
G. Effets de la démission	58
H. Opposabilité de la démission	58
I. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'administrateur provisoire	58
J. Effets de la réformation ou de la nullité de l'ordonnance de nomination	59

SECTION 12

Douzième leçon :

La rémunération de l'administrateur provisoire	59
A. La rémunération forfaitaire annuelle	59
B. Discrimination autorisée entre les divers représentants légaux	59
C. Le moment de la taxation de la rémunération annuelle	60
D. Le calcul de la rémunération	60
E. La taxation des missions spéciales	60
F. La taxation des frais et charges	60
G. La taxation des devoirs exceptionnels	62
H. Les prestations d'avocat	63

SECTION 13

Treizième leçon :

La fonction de l'administrateur provisoire	64
A. <i>Le droit supplétif</i>	64
B. <i>La philosophie personnaliste de l'article 488bis du Code civil</i>	64
C. <i>L'assistance</i>	65
D. <i>Des compétences limitées par le cadre légal</i>	67
E. <i>L'ambiguïté de la mission</i>	67
F. <i>Une mission provisoire</i>	68
G. <i>La délégation de pouvoirs</i>	68

SECTION 14

Quatorzième leçon :

La nomenclature des actes qui nécessitent une autorisation spéciale du juge de paix	69
A. <i>Les autorisations préalables du juge de paix</i>	69
B. <i>La nomenclature des actes soumis à autorisation</i>	69

SECTION 15

Quinzième leçon :

Les limites des pouvoirs de l'administrateur provisoire	71
A. <i>L'indépendance de l'administrateur provisoire</i>	71
B. <i>L'opposition d'intérêt</i>	72
C. <i>Les actes prohibés</i>	73
D. <i>Le gouvernement de la personne</i>	73

SECTION 16

Seizième leçon :

Quelques principes de bonne gestion	74
A. <i>La gestion en bon père de famille</i>	74
B. <i>La séparation des patrimoines</i>	74
C. <i>La gestion financière</i>	74
D. <i>Les frais journaliers</i>	76
E. <i>L'exercice d'un commerce</i>	77
F. <i>L'exercice des fonctions de la personne protégée</i>	78
G. <i>Le droit au travail</i>	78

SECTION 17

Dix-septième leçon :

La responsabilité de l'administrateur provisoire	79
A. <i>La responsabilité de l'administrateur provisoire pour la bonne exécution de son mandat : culpa levis</i>	79
B. <i>La responsabilité est non contractuelle</i>	79
C. <i>Obligations de résultat et de moyen</i>	80
D. <i>La responsabilité fonctionnelle envers les tiers</i>	81
E. <i>La responsabilité aquilienne de l'administrateur provisoire</i>	81
F. <i>Responsabilité des actes de la personne protégée</i>	82
G. <i>L'assurance responsabilité professionnelle</i>	82
H. <i>La fin de la responsabilité de l'administrateur provisoire</i>	83
I. <i>Prescription</i>	83

2

**Contrats et autorisations spéciales
du juge de paix: personnalisation accrue
de la mission de l'administrateur..... 85**

François DEMBOUR

avocat, juge de paix suppléant

Virginie VERLY

avocate

CHAPITRE 1

**L'incapacité de la personne protégée
à gérer un patrimoine :
rappels des principes généraux 86**

SECTION 1

L'incapacité patrimoniale	86
---------------------------------	----

SECTION 2

Capacité résiduelle – droits de nature personnelle	87
--	----

SECTION 3

Humanité dans la mission – gestion personnalisée, bien-être de la personne protégée et personne de confiance	89
--	----

SECTION 4	
Choix du lieu de vie	90
A. <i>Le placement de la personne protégée</i>	90
B. <i>La résiliation du bail de résidence principale</i>	91
SECTION 5	
Mission de l'administrateur – panorama introductif	91
CHAPITRE 2	
Les décisions du juge de paix quant à la mission de l'administrateur provisoire : représentation, assistance et modalités d'accomplissement de la mission	
	94
SECTION 1	
Principes	94
SECTION 2	
Mission de représentation	96
A. <i>Une mission légale</i>	96
B. <i>Une mission modulée par le juge de paix</i>	97
SECTION 3	
Mission d'assistance	98
SECTION 4	
Modalités d'accomplissement de la mission par l'administrateur provisoire	100
A. <i>Une mission générale</i>	100
B. <i>L'endettement de la personne protégée</i>	101
C. <i>La gestion des avoirs mobiliers</i>	102
D. <i>Les comptes et coffres bancaires</i>	103
CHAPITRE 3	
Les actes de l'administrateur provisoire soumis à une autorisation spéciale et préalable du juge de paix	
	105
SECTION 1	
Les intérêts de l'administrateur provisoire en opposition avec ceux de la personne protégée – article 488 <i>bis</i> -F, § 1, alinéas 4 et 5, du Code civil	105

SECTION 2

Les actes soumis à autorisation préalable – article 488bis-F, § 3, alinéa 2 du Code civil	106
A. <i>Représentation de l'administré en justice en tant que demandeur</i>	108
1. Les demandes d'autorisation spéciale	108
2. Absences de représentation	109
3. Autorisation non requise	110
4. Sanction du défaut d'autorisation préalable ?	111
5. Les dispenses d'autorisation	112
B. <i>Achats et ventes des biens meubles de la personne protégée – Ventes des biens immeubles appartenant à la personne protégée</i>	113
1. Quant à la vente et l'achat de biens meubles – article 488bis-F, § 3 b), du Code civil	114
a) <i>Quant à la vente de biens meubles</i>	114
b) <i>Quant à l'achat de biens meubles</i>	115
c) <i>Quant aux meubles meublants</i>	115
2. Quant à la vente des biens immeubles – article 488bis-F, § 3, b), du Code civil	116
a) <i>Une disposition d'ordre public</i>	116
b) <i>Les contours de l'obligation en fonction de la nature juridique du bien</i>	118
c) <i>La dispense d'inscription d'office</i>	119
d) <i>Vente publique ou vente de gré à gré</i>	120
e) <i>L'intervention d'un notaire en cas de vente de gré à gré</i>	122
C. <i>Emprunter et consentir hypothèque ainsi que permettre la radiation d'une inscription hypothécaire, avec ou sans quittance, et de la transcription d'une ordonnance de saisie- exécution sans paiement – 488bis-F, § 3, c), du Code civil</i>	122
D. <i>Acquiescer à une demande relative à des droits immobiliers – article 488bis-F, § 3, d), du Code civil</i>	124
E. <i>Renoncer à une succession ou à un legs universel ou à titre universel ou l'accepter, ce qui ne pourra se faire que sous bénéfice d'inventaire – article 488bis-F, § 3, e), du Code civil</i>	124
F. <i>Accepter une donation ou un legs à titre particulier – article 488bis-F, § 3, f), du Code civil</i>	126
G. <i>Conclure un bail à ferme ou un bail commercial, ainsi que renouveler un bail commercial et conclure un bail de plus de neuf ans – article 488bis-F, § 3, g), du Code civil</i>	127
H. <i>Transiger – article 488bis-F, § 3, h), du Code civil</i>	129
I. <i>Acheter un bien immeuble- article 488bis-F, § 3, i), du Code civil</i>	130

SECTION 3	
Quant à savoir si la liste des actes soumis à autorisation du juge de paix doit recevoir une acception limitative ou exemplative ...	131
SECTION 4	
Quant aux notifications et significations	133
A. <i>Dans le cadre d'une mission générale</i>	133
1. Sanction des notifications et significations irrégulières	133
2. Date de l'opposabilité aux tiers de l'incapacité de la personne protégée ...	134
3. Prise en compte d'un préjudice ?	135
4. Applications jurisprudentielles	135
B. <i>Dans le cadre d'une mission limitée</i>	137
SECTION 5	
Qu'advient-il du commerce de la personne protégée ?	138
CHAPITRE 4	
Capacité résiduelle de l'administré	
et actes mixtes	
	139
SECTION 1	
Libéralités et dispositions de dernières volontés consenties par l'administré provisoire	141
A. <i>Libéralités entre vifs</i>	142
B. <i>Libéralités testamentaires</i>	145
SECTION 2	
Mariage et divorce de l'administré provisoire	152
CHAPITRE 5	
Sort des actes accomplis irrégulièrement	
	155
SECTION 1	
Actes accomplis irrégulièrement par l'administré	155
A. <i>Nullité de plein droit</i>	155
B. <i>Nullité relative</i>	156
C. <i>Nullité rétroactive</i>	157
SECTION 2	
Actes accomplis irrégulièrement par l'administrateur provisoire	158

3

Gestion de l'administrateur provisoire 161

François-Joseph WARLET

juge de paix

Pierre CORMIER

expert judiciaire en matières comptables et financières

3.1 Le rôle du juge de paix dans le contrôle de la bonne gestion de l'administration provisoire 162

François-Joseph WARLET

juge de paix

Introduction 162

SECTION 1

Quelques distinctions 163

A. Distinction à opérer entre administrateurs professionnels et administrateurs « familiaux » 163

1. L'administrateur provisoire « familial » ou proche de la personne protégée .. 163

2. L'administrateur provisoire de type « professionnel » 165

B. Distinction à opérer entre les différents types de mission 166

SECTION 2

Le contrôle de l'administrateur provisoire par le juge de paix 167

A. Le rapport d'installation 168

B. Le rapport annuel 170

1. Quelques remarques 170

a) La loi du 3 juin 2003 170

b) Les difficultés et les lacunes récurrentes 172

c) Le rapport n'est pas nécessairement annuel 173

d) Le contenu du rapport annuel 173

e) Suggestions 176

C. Le rôle du juge de paix 177

1. Que doit/peut-il contrôler ? 177

2. De quels moyens dispose-t-il effectivement ? 180

D. Le rôle de la personne de confiance 182

E. La rémunération de l'administrateur provisoire 183

1. Principes généraux de la loi 183

a) Rémunération à hauteur maximale de 3 % des revenus de la personne protégée 183

b) Frais de gestion et honoraires pour devoirs exceptionnels 186

2. Les barèmes particuliers dans certains arrondissements et certains cantons 186

a) Observations 186

b) <i>Frais</i>	187
c) <i>Honoraires extraordinaires</i>	189
3.2 La pratique de la vérification des comptes	190
Pierre CORMIER <i>expert judiciaire en matières comptables et financières</i>	
Introduction	190
SECTION 1	
Vérification des comptes	190
A. <i>Erreurs décelées</i>	193
1. Erreurs matérielles	193
2. Erreurs d'imputation	193
3. Double paiements	193
4. Oubli matériel	194
5. Erreurs d'appréciation	194
6. Pertes maquillées	195
7. Erreurs d'appréciation (bis)	195
8. Paiement « officiel » manquant	195
9. Gestion inexistante	196
10. Difficultés liées à l'âge	196
11. Absence de justificatifs	196
12. Problèmes culturels ou éducationnels	197
B. <i>Fraudes rencontrées</i>	197
1. Il était une fois... au tout début	199
2. Les comptes à vue	200
3. Le coffre en Belgique	200
4. Le coffre au-delà des frontières	200
5. Emprunts forcés	201
6. Emprunts forcés (bis)	201
7. Tous en vacances	201
8. Imbroglia	201
9. Achats de confort	202
10. Mépris des obligations légales	202
11. Compensation anticipative	202
12. Mensonge par omission	203
13. Assurance-vie	203
14. Assurance-vie (bis)	203
15. La machine à remonter le temps	204
16. Confusion de patrimoine	204
SECTION 2	
Cas particulier à Bruxelles	204

SECTION 3

Difficultés rencontrées par les administrateurs provisoires professionnels	208
A. Informations bancaires et/ou administratives	208
B. Diversité des décisions quant aux bases de calcul de la rémunération légale	209
C. Diversité des décisions quant à la hauteur des frais de gestion acceptés	209
D. Diversité des décisions quant aux honoraires pour devoirs exceptionnels	210
E. Modification de la composition du patrimoine	211
F. Responsabilités des administrateurs provisoires	211
G. Problème du volume global des honoraires	214
H. Problème du paiement effectif des honoraires	214

SECTION 4

Placements défensifs ou... autres. Finances clairement limitées aux administrations provisoires	216
A. Attitude prudente	219
B. Attitude réservée	220
C. Attitude dynamique	220
D. Délégation complète	221

4

La protection conventionnelle des personnes vulnérables

Yves-Henri LELEU
professeur à l'U.Lg. et à l'U.L.B.
avocat

SECTION 1

Domaines respectifs des protections légale et conventionnelle	230
A. Statuts d'incapacité et de protection traditionnels	230
B. Le mandat	234
1. Conclusion du mandat : capacité et consentement	235
2. Incapacité juridique du mandataire : révocation modulée du mandat	236
3. Incapacité de fait du mandataire	238
4. Le mandat en complément d'un statut d'incapacité	240
C. Gestion d'affaire	242
D. Porte-fort	245

SECTION 2

Actes juridiques en matière extrapatrimoniale	247
A. <i>Exercice des droits du patient incapable (loi du 22 décembre 2002)</i>	247
1. Exercice des droit de patient par mandataire ou déclaration anticipée	248
2. Désignation d'une personne de confiance	252
B. <i>Demande d'euthanasie par personne interposée (loi du 28 mai 2002)</i>	253

SECTION 3

<i>De lege ferenda</i> : protection extrajudiciaire encadrée	258
A. <i>Mandats en cours</i>	261
B. <i>Mandats de protection future</i>	262
C. <i>Gestion d'affaire</i>	263